

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Concepteur Infographiste
Techniques en graphisme
(maquette et montage) (900.49)
Infographie en édition et
imprimerie (901.86)**

**conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Collège Salette

Novembre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Concepteur Infographiste*¹ conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège Salette s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission². Le rapport d'autoévaluation du Collège Salette, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 8 avril 1998. Un comité d'experts, présidé par un commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 9 juin 1998³. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, y compris des personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs⁴, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Salette et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. Le programme *Concepteur Infographiste* provient de la fusion des programmes *Techniques en graphisme (maquette et montage)* (900.49) et *Infographie en édition et imprimerie* (901.86).
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 3. Le comité visiteur était composé de Messieurs Jules Bélanger, président (Bélanger Legault Communications Design Ltée), Robert Benoit, ex-directeur de l'éducation des adultes au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, et Serge Doucet, professeur en graphisme au Cégep de Rivière-du-Loup. M. Jacques L'Écuyer, présidait le comité et M. Denis Savard, agent de recherche, agissait à titre de secrétaire.
 4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège Salette est une maison d'enseignement privée non subventionnée située à Montréal qui a été fondée en 1942. Le Collège Salette a longtemps offert une formation en dessin commercial de niveau secondaire. En 1970, il orientait sa formation vers le dessin publicitaire, toujours au secondaire, avant de passer à l'ordre collégial au milieu des années 80. L'établissement offrait alors le programme de *Techniques en graphisme* (900.49), programme auquel s'ajoutera plus tard celui d'*Infographie* (901.86). Le Collège a procédé à la fusion de ces deux programmes en une entité originale, le programme de *Concepteur infographiste*. Ce nouveau programme, en attente d'approbation officielle, est actuellement dispensé sous permission du ministère de l'Éducation.

Le Collège se donne pour mission de former du personnel qualifié, autonome et apte à s'intégrer aisément au marché du travail à l'intérieur de son champ d'activité. Pour remplir sa mission, l'établissement mise sur un encadrement pédagogique qui favorise l'éclosion du potentiel de chacun de ses étudiants, sur un soutien constant à des activités d'apprentissage aux standards élevés ainsi que sur une formule pédagogique adaptée au marché du travail et à son évolution technologique. Pour le Collège, la qualité et la pertinence de la formation professionnelle prévalent largement sur la quantité d'inscriptions. L'établissement met l'accent sur l'amélioration de la formation grâce à l'élaboration de nouveaux programmes, à l'apprentissage de nouveaux outils, à la mise en place de concepts originaux et à la mise au point de techniques de travail plus performantes.

Le corps professoral est composé de quatorze chargés de cours qui sont des professionnels actifs sur le marché du travail. Le fait de demeurer actif professionnellement dans le domaine enseigné constitue une condition essentielle d'embauche dans le programme. Le Collège offre à sa clientèle un nombre de places limité afin que les élèves puissent bénéficier d'un encadrement personnalisé. Au moment de l'autoévaluation, l'effectif de l'établissement se chiffrait à 125 inscrits. Le Conseil d'administration du Collège est formé de deux membres, soit la présidente et le vice-président, qui sont associés. La gestion est confiée à deux directions : la Direction générale et la Direction pédagogique.

Le programme

La formation de *Concepteur infographiste* s'inscrit dans un programme original élaboré au Collège Salette et résultant de l'intégration des programmes de *Techniques en graphisme (maquette et montage)* (900.49) et d'*Infographie en édition et imprimerie* (901.86). Le programme intégré fait écho aux changements intervenus dans la production graphique où les outils informatiques ont supplanté les méthodes photomécaniques traditionnelles. Ce programme, soumis au ministère de l'Éducation pour approbation, était offert en vertu d'une autorisation conditionnelle à une demande de modification de permis, dans l'attente d'une décision officielle. Cette décision a été rendue depuis et le Collège est maintenant autorisé à dispenser le programme *Concepteur Infographiste* (NTA.0F).

Le programme vise à former des concepteurs infographistes qui sont capables de traiter efficacement tous les aspects techniques et créatifs d'une bonne communication visuelle, d'en faire la production infographique, et qui sont aptes à répondre aux exigences de plus en plus grandes de ce domaine d'activité. Le programme d'une durée prévue de deux ans⁵ n'inclut pas de formule de stage en entreprise. Le programme cumule les 840 heures de *Techniques en graphisme (maquette et montage)* aux 405 heures d'*Infographie en édition et imprimerie* pour un total de 1245 heures de formation.

L'effectif du programme est largement francophone (93 %) et majoritairement de sexe masculin (61 %). La tranche d'âge la plus représentée est celle des 18 à 25 ans (67 %) et la majorité des inscrits (61 %) avaient déjà entrepris des études collégiales avant leur admission au programme. Le Collège applique les normes générales d'admission prévues au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) auxquelles il ajoute une entrevue de sélection et un test d'aptitude.

5. Le programme se donne aussi selon une formule intensive d'une année réservée aux candidats âgés de 25 ans et plus.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège applique et valorise un système d'évaluation continue qui vise l'amélioration et l'actualisation constantes de la formation et des services en vue de fournir la meilleure préparation au marché du travail. Le processus d'autoévaluation, mené sous l'égide de la Commission, s'est donc inscrit dans le cadre de processus dont la pratique est bien ancrée à l'intérieur de l'établissement.

Le Comité d'autoévaluation comprenait la directrice générale et son adjointe administrative qui ont reçu le soutien de l'ensemble du personnel du Collège. Une consultante en évaluation s'est jointe au Comité durant une partie des travaux. Pour recueillir les informations nécessaires à l'autoévaluation, le Collège a utilisé des questionnaires écrits, les dossiers des professeurs, les plans de cours et des entrevues téléphoniques. Les élèves ont répondu à deux questionnaires d'opinion : un premier concernant le programme d'études dans son ensemble, les cours, les méthodes d'enseignement et les ressources matérielles; et un deuxième traitant de la qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs. Tous les élèves inscrits au programme ont été consultés. Les dossiers des professeurs ont permis de mettre en lumière la formation et l'expérience de travail des chargés de cours, tant en enseignement qu'en entreprise. Ces dossiers ont aussi fourni les résultats des évaluations de l'enseignement. L'analyse de tous les plans de cours utilisés a servi à vérifier la conformité de ces documents aux différents encadrements, leur adéquation aux règles de rédaction et de présentation et, enfin, de juger de leur valeur informative. Les entrevues téléphoniques que le Collège effectue régulièrement auprès des finissants et des diplômés pour connaître leur situation et apprécier leur évolution professionnelle ont été compilées en vue de l'autoévaluation. Ce corpus comprend les données de 127 entrevues semi-dirigées réalisées entre mai 1995 et décembre 1997.

La Commission n'hésite pas à reconnaître la fiabilité de l'autoévaluation effectuée au Collège Salette. Le Collège a produit un rapport d'autoévaluation qui est, tant par son contenu que par sa présentation, d'une grande qualité. Cette autoévaluation repose sur des données complètes, colligées régulièrement selon des procédés éprouvés et soumises à des analyses en profondeur desquelles ressortent des appréciations appuyées qui débouchent, lorsque nécessaire, sur l'identification de solutions adaptées. De plus, la Commission note la culture d'évaluation continue qui a cours dans l'établissement et l'utilisation efficace qui est faite des résultats de ces évaluations dans la gestion du programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Le Collège tire son information relativement aux besoins du marché du travail de différentes sources : la documentation ministérielle, les collectes d'information régulières auprès des employeurs, la pratique professionnelle des enseignants, la compilation des offres d'emploi et le suivi du cheminement professionnel des diplômés et des non-diplômés. Selon ces sources, les employeurs recherchent un employé immédiatement efficace, souple, polyvalent, autonome et possédant un niveau de formation élevé en informatique. La polyvalence recherchée permet d'affecter un même employé à diverses fonctions associées aux tâches de graphiste et d'infographiste. Le Collège identifie aussi, comme particularités désirables associées au métier de concepteur infographiste, la résistance au stress, la culture générale, la capacité de travailler en équipe de même que la maîtrise de plusieurs types de logiciels et de nouvelles techniques de reproduction.

Dans son programme, le Collège allie l'art à la technique, tout en privilégiant cette dernière dans le but de faciliter l'intégration au marché du travail de ses diplômés. Ouvrant dans un domaine qui évolue très rapidement, le Collège indique qu'il ne lui suffit pas de répondre aux besoins immédiats, mais qu'il doit aussi anticiper les développements à venir (multimédia, Web) et y répondre par anticipation pour conserver à la formation toute sa pertinence.

La Commission note l'attitude proactive dont fait preuve le Collège dans l'actualisation de son programme. La Commission considère que le Collège entretient avec le marché du travail des liens diversifiés et efficaces. Cependant, elle constate que, d'une part, il demeure des secteurs du marché du travail qui pourraient être mieux couverts par son action comme les agences de publicité, par exemple, et que, d'autre part, l'établissement aurait intérêt à mettre en place une formule, même légère, d'intégration au marché du travail. La Commission invite donc le Collège à mettre de l'avant

les actions qu'il envisage soit d'élargir les relations déjà élaborées qu'il entretient avec les employeurs, de poursuivre le développement de son programme de façon proactive afin d'avantager ses élèves au moment de leur passage au marché du travail et d'explorer la possibilité d'ajouter une formule de stage à la formation.

Pour la dimension *Graphisme* du programme, les objectifs sont : préparer l'élève à développer une compétence technique en graphisme au niveau de la préparation et du montage d'une maquette et l'introduire à la conception; le sensibiliser aux technologies de pointe et aux techniques nouvelles de présentation et d'élaboration d'un concept visuel; lui apprendre à estimer un devis technique et l'initier aux techniques d'approche du client. Pour la dimension *Infographie*, les objectifs visent à amener l'élève à développer des habiletés liées à la production de travaux en communications graphiques et à développer des habiletés reliées à la gestion de projets. Outre ces objectifs à caractère cognitif, le Collège porte une attention spéciale au développement concomitant de qualités comme la polyvalence et la mobilité dans le domaine, l'assurance professionnelle, l'autonomie. Ces qualités aideront l'élève à mieux résister au stress et à parvenir à la maturité professionnelle.

Les résultats provenant des relevés du Collège font état d'un taux de placement de 93 % parmi les finissants diplômés. Pour tous ces nouveaux travailleurs, il s'agit d'emplois reliés à leur domaine d'études. Ils occupent des postes de concepteurs infographistes, de graphistes ou de techniciens en infographie, à titre de pigistes ou au sein de divers types d'entreprises. Les données recueillies auprès des élèves montrent un haut taux de satisfaction vis-à-vis de la formation reçue. Des taux de satisfaction similaires concernant la formation ont été également recueillis auprès des diplômés et des non-diplômés qui estiment en outre que la formation reçue a facilité leur intégration au marché de l'emploi.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Le Collège a restructuré le contenu des cours afin de les adapter à un mode d'apprentissage interactif, selon une pédagogie par projet⁶. Les cours demeurent en filigrane dans la formation, alors qu'une suite de projets concrets constitue pour l'élève le fil de sa progression à l'intérieur des six blocs principaux que sont l'*Illustration*, le *Graphisme*, la *Typographie*, la *Production*, l'*Infographie* et le *PP/MT/BZ/WW* (pré-presse, maintenance, Blitz et Web). L'agencement de ces projets suit une séquence de complexité croissante qui favorise, de façon habilement planifiée, les liens interdisciplinaires entre les différents aspects de la formation, tant en continuité qu'en concomitance.

Les projets retenus reproduisent des situations de travail très concrètes qui s'apparentent au mandat donné au graphiste ou à l'infographiste par son client. Il s'agit de projets de conception et de production précis et réalistes, simples ou complexes, avec leurs contraintes, leurs restrictions et leurs obligations. Ces projets nécessitent le recours à diverses connaissances et habiletés dans leur réalisation. Ils permettent l'atteinte des objectifs et des énoncés de compétence du programme. Le produit fini atteint généralement un niveau de qualité fort appréciable et peut ainsi être inclus avec profit dans le portfolio de l'élève.

La charge de travail exigée est très élevée. Selon les estimations du Collège, elle représente le double du nombre d'heures prévues à la pondération ministérielle. Informés de cette réalité avant même leur inscription, les élèves sont avisés clairement qu'ils devront tenir compte de ces exigences dans la planification de leurs études. La somme de travail, quoique imposante, n'en est pas moins considérée comme justifiée par l'ensemble des élèves (98 %) et conforme à ce qui avait été annoncé en début de formation (90 %). Les élèves interrogés à l'occasion de la visite l'acceptaient d'emblée.

6. Le Collège précise que, pour respecter les règles de la notification du Ministère, le programme *Concepteur infographiste* est toujours présenté dans les relevés de notes, jusqu'à sa reconnaissance officielle, comme étant le programme *Techniques en graphisme : maquettes et montage* suivi du programme *Infographie : édition et imprimerie*. Le Collège octroie des équivalences conformes aux normes et directives du Ministère pour douze cours qui sont disparus à la suite de la fusion, mais qui sont toujours inscrits au bulletin du Ministère. La séquence de cours est organisée de telle sorte que le Collège respecte les préalables du programme d'*Infographie*, à savoir cinq cours provenant des programmes qui desservent le domaine des arts graphiques.

La Commission reconnaît que la structure pédagogique du programme permet l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des divers éléments de la formation. Cette structure favorise le développement d'une vision globale du processus de réalisation visé. De plus, elle facilite l'assimilation et l'intégration de la théorie par sa transposition immédiate dans un contexte pratique. La Commission souligne que l'approche retenue, par la réalisation complète de projets concrets qu'elle implique, motive grandement les élèves qui voient dans l'immédiat l'utilité de leur apprentissage et qui sont prêts à investir les efforts nécessaires pour réussir. La Commission reconnaît la structure pédagogique, non seulement comme un point fort du programme, mais aussi, comme un exemple digne de mention dans l'ensemble du réseau collégial.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

L'approche par projet préconisée par le Collège favorise l'application comme mode d'apprentissage. L'enseignant, après avoir dispensé la théorie, accompagne les élèves à titre de personne-ressource dans l'apprentissage des différentes techniques. L'apprentissage des logiciels utilisés se fait d'après une méthode qui développe l'autonomie et la capacité d'actualisation. Lorsqu'il s'agit de recréer les conditions de travail au sein des grandes entreprises, les élèves sont regroupés en équipes à l'intérieur desquelles chacun se voit confier en alternance un rôle de production (directeur artistique, directeur de production, concepteur et technicien infographique) dont il doit assumer l'entière responsabilité jusqu'à l'achèvement du projet. Les enseignants agissent alors comme motivateurs et modérateurs auprès des équipes afin que les élèves développent les savoir-être et les savoir-faire qui complètent la formation du concepteur infographe, tels l'esprit d'équipe, la capacité de présenter ses idées et de les adapter à celles des autres, la résistance au stress et la reconnaissance des forces d'autrui. Les élèves considèrent que les méthodes d'enseignement sont bien adaptées au contenu des différents cours (95 %) et que les cours sont intéressants (96 %).

Diverses activités à caractère pédagogique s'ajoutent à l'enseignement vécu au quotidien : des visites de musée, des voyages (dont un à New York, une fois par année), des conférences portant sur la

pratique professionnelle et les débouchés d'emploi, la participation à des concours, une exposition annuelle au cours de laquelle se tient un dîner d'employeurs. Le Collège offre des cours de mise à jour des logiciels d'infographie à l'intention des ex-élèves désireux de demeurer à la fine pointe de la technologie. La Commission encourage le Collège à maintenir, en complément de son approche pragmatique axée vers l'employabilité, des activités visant la culture et l'ouverture sur les réalités du domaine.

La petite taille de l'établissement facilite l'intégration des élèves et permet aux responsables de connaître personnellement chacun des étudiants. Le Collège peut ainsi dispenser un enseignement davantage personnalisé, assurer un suivi immédiat des performances des élèves et fournir une aide adaptée en cas de difficultés. Divers services connexes à l'enseignement sont mis à la disposition des étudiants. On retrouve parmi ces services le registrariat, l'aide financière ainsi que le service de placement. Les élèves ont aussi accès à un magasin scolaire où ils peuvent se procurer au meilleur prix, et sans avoir à se déplacer, le matériel nécessaire à leur formation. Le Collège soutient la production d'un journal étudiant consacré aux sujets reliés à l'art, à l'informatique et au graphisme. Ce journal sert également à promouvoir les activités parascolaires et les événements spéciaux.

La Commission reconnaît l'adéquation et l'efficacité des méthodes pédagogiques comme un des points forts du programme. Ces méthodes facilitent la compréhension de l'élève et lui fournissent l'occasion de développer une vision globale de ses futures fonctions de travail. La Commission note particulièrement le souci de réalisme qui caractérise ces méthodes et l'accent qui est mis sur les aspects concrets de la formation.

Malgré l'absence d'une obligation de disponibilité hors cours, l'encadrement assuré par les professeurs semble suffisant. Les élèves se disent satisfaits de la disponibilité des mesures d'aide et de soutien, tant au plan pédagogique, informatique que personnel (89 %).

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Les conditions d'embauche des enseignants portent sur l'expérience dans le domaine du graphisme et de l'infographie de même que sur l'aptitude à appliquer des techniques d'approche et de transfert de connaissances d'avant-garde en matière d'enseignement. Le Collège exige que tous ses professeurs, parallèlement à leur tâche d'enseignement, travaillent activement comme graphiste ou infographiste au sein d'une entreprise ou à titre de pigiste. Cette dernière condition assure aux élèves une formation présentant une vision réaliste des conditions et des besoins du marché du travail. Les candidats au poste d'enseignant sont généralement recommandés à la Direction par des professionnels du milieu. Les nouveaux enseignants sont rencontrés à plusieurs reprises par la Direction pour leur permettre de s'approprier le programme, de s'initier au mode d'enseignement préconisé et de prendre connaissance du contenu des cours.

Typiquement, les enseignants du programme possèdent une formation universitaire de baccalauréat (non complétée pour certains) ou une formation collégiale, souvent un certificat, dans le domaine enseigné. L'expérience moyenne d'enseignement des chargés de cours voisine les six années (5,86). Témoins des exigences des employeurs et des clients de par leur pratique professionnelle à l'extérieur du Collège, les enseignants apportent leurs suggestions quant aux moyens d'adapter davantage la formation aux réalités du monde du travail.

La Commission a noté la passion que vouent les professeurs à leur domaine d'activité, passion qu'ils transmettent à leurs élèves. La Commission a aussi relevé le souci d'actualisation des compétences professionnelles qui anime ces enseignants, et ce, dans un domaine particulièrement exigeant à cet égard. La Commission entérine pleinement les propos du Collège lorsqu'il décrit son personnel enseignant comme un groupe de professionnels responsables, autonomes et ouverts qui assurent le succès de la formation.

La Direction du Collège assure auprès de ses enseignants un encadrement serré. Elle supervise et oriente les modes d'apprentissage et les méthodes d'enseignement. Cet encadrement se concrétise principalement à travers trois modalités : l'application des plans de cours, les réunions pédagogiques et les évaluations de l'enseignement. Les plans de cours sont conçus par la Direction et transmis aux enseignants qui ont la responsabilité de les appliquer de façon conforme. Les réunions pédagogiques sont l'occasion d'échanges structurés sur divers sujets touchant le programme (les plans de cours, l'évaluation des apprentissages, le dépistage des élèves en difficulté...). Tous les professeurs sont soumis à une évaluation de leur enseignement à la fin de chaque session. Ces évaluations, issues de la rétroaction des élèves, font l'objet d'un suivi par la Direction. Pour les enseignants, les évaluations sont considérées comme essentielles à leur perfectionnement pédagogique et elles représentent une occasion de développement professionnel et de croissance personnelle. Les enseignants sont entièrement responsables de leur perfectionnement et de l'actualisation de leurs compétences. La Commission invite le Collège, dans un esprit d'ouverture, à soutenir davantage le perfectionnement des enseignants.

Le Collège possède des salles de classe bien aménagées et des laboratoires d'infographie équipés d'appareils qui sont en phase avec ce que l'on retrouve dans les entreprises. Les laboratoires sont accessibles le soir et les fins de semaine, à la disposition des élèves désirant compléter leurs travaux ou s'adonner à quelques heures supplémentaires de pratique. Deux techniciens sont disponibles sur place, l'un de jour et l'autre de soir, pour répondre aux questions et fournir le support technique. Les élèves sont généralement satisfaits de l'accessibilité des laboratoires et de l'équipement informatique. Devant le souhait exprimé par certains d'entre eux d'un accès plus étendu à une imprimante couleur, la Commission invite le Collège à améliorer les moyens d'impression utilisés dans le programme.

Le Collège entretient avec des firmes commerciales des ententes grâce auxquelles les élèves peuvent obtenir des réductions sur tout ce qui a trait au matériel et à l'équipement informatiques, au matériel de graphisme ainsi qu'aux différents services relatifs aux imprimés, à la réparation et à l'installation du matériel informatique. Le Collège offre un service de prêt d'équipement et il dispose d'une logithèque où les élèves peuvent choisir parmi 300 partagiciels sélectionnés et évalués par le Service de soutien pédagogique. Le centre de documentation, bien pourvu en publications sur le domaine de formation, fait l'objet de restrictions serrées quant à la consultation que peuvent en faire les élèves. La Commission *suggère* donc au Collège d'accroître l'accès des élèves à la documentation qu'il possède.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Le Collège respecte les règles d'admission émises par le ministère de l'Éducation. Pour être admis aux programmes *Techniques en graphisme : maquette et montage* (900.49) et au programme *Infographie : édition et imprimerie* (901.86), un candidat doit répondre à des conditions générales d'admission et à certaines conditions particulières propres à chacun des programmes. Le candidat doit donc, selon les dispositions prévues à l'article 4 du RREC, posséder un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée équivalente⁷ et satisfaire à l'une des conditions suivantes : avoir interrompu les études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire, avoir complété au moins une année d'études postsecondaires sur une période d'un an ou plus ou bien être visé par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental. En *Techniques en graphisme : maquette et montage*, le candidat doit, de plus, réussir un test d'aptitudes, participer à une entrevue de sélection et présenter un portfolio. Les conditions particulières qui s'appliquent au programme d'*Infographie : édition et imprimerie* requièrent du futur élève qu'il ait réussi cinq cours en *Techniques en graphisme* (900.49), qu'il réussisse un test d'aptitudes, qu'il participe à une entrevue de sélection et qu'il présente un portfolio.

Les candidats participent à une rencontre avec le directeur pédagogique. Cette rencontre sert à clarifier leurs attentes, à vérifier leurs études antérieures ou leur expérience du marché du travail et, plus particulièrement, à sonder leur degré d'intérêt, leurs ambitions ainsi que leurs chances de réussite. Le Collège reconnaît la formation suivie au sein d'autres établissements publics ou privés. La Commission note le sérieux et la rigueur de la procédure d'admission du Collège.

7. Le Collège ne se prévaut pas de la clause de formation jugée suffisante. Les candidats qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires doivent réussir un test d'équivalence de secondaire V d'une commission scolaire de leur secteur.

La Direction générale, en collaboration avec la Direction pédagogique, élabore les plans de cours en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Les plans de cours, de même que l'ensemble des documents didactiques qui en découlent, tels que les projets et les grilles de correction, sont présentés aux enseignants à l'occasion des réunions pédagogiques. Le Collège privilégie en évaluation des apprentissages une approche, à la fois globale et continue, de vérification de l'atteinte des objectifs dans la production d'un produit fini. Ce mode d'évaluation permet des interventions pédagogiques en temps opportun en cours d'apprentissage, ce qui facilite le suivi de la progression de l'élève et renforce sa motivation. Le Collège utilise d'autres instruments d'évaluation plus traditionnels, ou plus spécifiques, tels que les grilles de pondération des projets, les mini-tests, les examens de fin de session, etc.

L'analyse qu'a effectuée la Commission de la documentation pédagogique fournie par le Collège démontre que les objectifs poursuivis dans les cours examinés sont appropriés, que les contenus sont adéquats, que la matière couverte permet d'atteindre les objectifs visés, que les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et que la note de passage témoigne de l'atteinte des objectifs. De façon générale, la planification des cours examinés est adéquate.

La Commission relève par ailleurs que, dans un programme largement axé sur la communication, la qualité de la langue ne semble pas obtenir toute l'attention qu'elle mérite à l'intérieur des barèmes de correction qui sont appliqués dans les différents instruments d'évaluation des apprentissages. La Commission *suggère* donc au Collège d'accorder, dans les évaluations, une pondération à la qualité de la langue qui traduise de son importance.

Les taux de réussite des cours voisinent typiquement les 95 %. Dans les trois cohortes observées pour les fins de l'autoévaluation, le taux de diplomation à l'intérieur de la durée prévue s'est établi à 78, 70 et 62 %. D'après les indications fournies par le Collège, la plupart des élèves non-diplômés auraient abandonné en cours de formation pour accepter un emploi dans le domaine. Conscient du fort pouvoir d'attraction que détiennent les employeurs sur les élèves, le Collège met en garde ses étudiants contre les abandons sans certification qui, certes, peuvent s'avérer profitables à court terme, mais qui sont la plupart du temps néfastes à plus long terme. Le Collège a entrepris plusieurs actions visant à contrer cette pratique d'abandon vers l'emploi, allant de la sensibilisation en cours de formation jusqu'au rappel par lettre pour les élèves qui ont quitté.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

La gestion du programme *Concepteur infographiste* est assurée par deux directions : la direction générale et la direction pédagogique. La directrice générale est responsable de la gestion administrative du Collège et de la conception de tous les documents didactiques. La directrice générale collabore avec le directeur pédagogique pour assurer l'encadrement des professeurs quant aux aspects juridiques, financiers et éthiques de leur fonction. Le directeur pédagogique assume l'entière responsabilité de la coordination des activités pédagogiques et veille à leur conformité aux normes et aux directives du ministère de l'Éducation. Le directeur pédagogique est responsable du contenu des cours en *Infographie*. Il gère l'intégration des nouvelles technologies, rédige les manuels techniques destinés aux utilisateurs et supervise le travail des techniciens en informatique.

Avant le début de chaque session, les deux directions préparent, à l'intention des professeurs, un *cartable pédagogique* qui présente le contenu complet de l'ensemble de la formation par bloc d'activité. Ce *cartable* contient le plan de cours de l'enseignant, les projets qu'il devra présenter, les liens entre ces projets et les autres composantes de la formation, le tableau-calendrier, les différents modes d'évaluation ainsi que divers autres renseignements utiles à la pratique des activités d'enseignement. Les professeurs sont tenus de suivre minutieusement les indications du *cartable* pour assurer la bonne marche de la planification de l'enseignement.

Les élèves sont rencontrés lors de l'inscription. Des responsables leur expliquent alors la réglementation du Collège, les informent sur les différents aspects qu'ils doivent connaître pour mener à bien leurs activités et leur remettent le document *Règlements et procédures Étudiants*. Ce document a pour objet d'informer l'élève de tous ses droits (droits de recours, de reprises, etc.), lui faire part des obligations et des attentes de la Direction à son endroit et lui donner un bref aperçu des activités prévues en cours de session. L'étudiant retrouve, entre autres choses, à l'intérieur de ce document, la réglementation du Collège, les plans de cours généraux et la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Durant la session, les enseignants remettent aux élèves les feuilles-projets qui complètent les plans de cours généraux.

La Commission souligne la qualité du leadership pédagogique exercé par la Direction du Collège. Par un suivi attentif des diverses activités de formation et un soutien constant apporté aux intervenants, la Direction réussit à concrétiser de façon dynamique et efficace la planification de l'enseignement tout en maintenant un climat de concertation et d'esprit d'équipe. De plus, les actions de la Direction conduisent à un niveau d'appropriation peu commun du programme par les enseignants. La qualité de la gestion se reflète aussi dans le souci des responsables de fournir aux intéressés une information riche et complète. La Commission considère que la gestion représente un point fort du programme.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît la qualité de la mise en œuvre du programme *Concepteur Infographiste* menant au diplôme d'AEC. Plusieurs des composantes de la formation contribuent à la qualité remarquable de la mise en œuvre de ce programme. La Commission note les liens diversifiés et efficaces qu'entretient le Collège avec le marché du travail, le souci d'adéquation à la réalité de l'emploi, le caractère proactif de l'actualisation de la formation, l'intégration poussée du programme tant dans la conjugaison des différents savoirs, savoir-être, savoir-faire, savoir-devenir qui sont abordés que dans la séquence de l'apprentissage qui, habilement planifiée, favorise les liens interdisciplinaires. Pour la Commission, la structure pédagogique du programme *Concepteur Infographiste* constitue un modèle digne de mention dans l'ensemble du réseau collégial. La Commission souligne aussi l'adéquation et l'efficacité des méthodes pédagogiques de même que la compétence et l'engagement du personnel enseignant comme autant de points forts du programme. Enfin, la Commission relève la pratique d'une gestion efficiente et dynamique qui réussit à concrétiser des intentions éducatives pertinentes et judicieuses grâce à une planification serrée des opérations vécue dans un climat de concertation et d'esprit d'équipe chez les différents intervenants.

Par ailleurs, la Commission a énoncé au Collège des suggestions visant à améliorer la mise en œuvre du programme évalué. Ces suggestions portent sur l'accès des élèves à la documentation et la considération de la qualité de la langue dans l'évaluation des apprentissages.

Les suites de l'évaluation

Le Collège remercie la Commission d'avoir reconnu les efforts et le travail investis dans la mise sur pied du programme *Concepteur infographiste*. Aussi, a-t-il accueilli favorablement les diverses pistes d'amélioration identifiées par la Commission. Les suggestions et les conseils soumis à l'occasion même de la visite ont été adoptés par la Direction du Collège en juin 1998 et s'inscrivent dans un plan d'actions à court et moyen terme. Le Collège informe dans ce qui suit des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation.

En intégrant les rangs de plusieurs associations à caractère professionnel et éducatif reliées au graphisme et à la publicité, le Collège a étendu sa couverture du marché du travail et il a ouvert à la participation des enseignants et des élèves diverses activités à caractère culturel, activités qui sont propres à favoriser le développement d'alliances et la promotion des élèves. Le Collège affirme d'ores et déjà relever plusieurs points positifs de ces actions, dont le resserrement des liens avec les employeurs, la conquête de nouveaux secteurs d'activité, la visibilité accrue de ses élèves sur le marché du travail ainsi que leur développement culturel et professionnel.

Suite à l'invitation de la Commission de soutenir davantage le perfectionnement des enseignants, le Collège a offert à leur intention un cours sur la mise à jour des logiciels et leur mode d'enseignement. Une session de formation pédagogique a aussi été organisée. Enfin, le Collège entend dorénavant promouvoir tout congrès ou colloque touchant la formation ou son contenu et en encourager la participation auprès des enseignants.

Le Collège a répondu avec diligence à l'invitation de la Commission d'améliorer les moyens d'impression utilisés dans le programme. Une deuxième imprimante couleur de haute définition a été ajoutée à l'équipement déjà disponible. Le Collège a, par ailleurs, élargi la banque de fournisseurs de matériel destiné aux élèves et négocié à la hausse les escomptes qui leur sont accordés.

Suite à la suggestion de la Commission d'accroître l'accès des élèves à la documentation qu'il possède, le Collège a réparti son centre de documentation en plusieurs petits centres de consultation. Ainsi, les manuels de référence en graphisme et en typographie seront en partie transférés au magasin du Collège qui gèrera les prêts. Les manuels d'utilisation des logiciels infographiques seront quant à eux disponibles pour consultation dans chaque laboratoire d'infographie.

Le Collège a modifié la pondération des outils d'évaluation afin qu'ils prennent en compte la qualité de la langue, conformément à la suggestion de la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président